



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit, le mardi 6 mars , à dix neuf heures, le conseil municipal de la commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le 27 Février 2018, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard BARAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **20**
Nombre de membres présents : **13**
Nombre de votants : **17**

Présents : Bernard BARAUD, Alain CHAUFFIER, Martine PEDROLA, Michel MAGNERON, Claude POUPINOT, Elisabeth DEGORCE, Olivier POIRAUD, Thierry ALLEAU, Sandrine DOOLAEGHE, Brigitte BONNAUD-TOUCHARD, Stéphane BARILLOT, Cyril RIGAUDEAU, Sonia THOMAS.

Absents excusés : Raymond CAILLETON, Sylvie BRUMELOT, Valérie MESNARD, Aurélia LAURENT.

Absents non excusés: Laurent COCHELIN, Véronique GUIGNE, Pierrick CLEMENT.

Procurations : Raymond CAILLETON à Bernard BARAUD, Sylvie BRUMELOT à Olivier POIRAUD, Valérie MESNARD à Elisabeth DEGORCE, Aurélia LAURENT à Alain CHAUFFIER.

Secrétaires : Martine PEDROLA, Olivier POIRAUD.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 8 FEVRIER 2018

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal du conseil du 8 février 2018 qui leur a été transmis.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 2

ACHAT D'UNE TABLE SUPPLEMENTAIRE POUR LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à l'achat d'une table supplémentaire pour la salle du conseil municipal.

Le montant de cet achat s'élève à 380.37 € HT, soit 456.44 € TTC comprenant l'éco contribution, la livraison et le montage.

La dépense pourrait être affectée en section d'investissement – opération 0129 – acquisition de matériel – article 2184.

Pour : 15

Contre : 1

Abstention : 1

PRESENTATION DU PROJET D'IMPLANTATION D'UN CENTRE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION POUR DES REFUGIES SUR LE SITE DE L'ANCIEN EPHAD DES TROIS ROIS

Monsieur DORE, Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture des Deux-Sèvres, Monsieur PELISSIER, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Deux-Sèvres, Monsieur JOUVE, Directeur Général de l'association AUDACIA, future gestionnaire du CAO, Monsieur STERVINO, Vice-Président de AUDACIA, Madame FAILLE, responsable du service Habitat et Logistique de AUDACIA, Madame GEFFROY chef de service du pôle migrants sont venus présenter le projet d'implantation d'un CAO sur le site de l'ancienne EPHAD des Trois rois..

Un CAO est un lieu d'hébergement provisoire, destiné à accueillir pendant quelques semaines (5 à 6 mois) des personnes étrangères dans l'attente d'un statut de réfugié. Le site est pérenne et héberge ensuite d'autres personnes. Ce sont, la plupart du temps, des hommes seuls. Pendant leur séjour en CAO, un accompagnement administratif est mis en place afin de les aider à enclencher la procédure de demande d'asile ou à réfléchir à l'opportunité de le faire si leur parcours migratoire n'est pas encore défini.

La capacité d'accueil est de 50 personnes pour le site de Frontenay-Rohan-Rohan.

La gestion administrative est confiée à une association agréée par l'Etat.

C'est l'Etat qui finance les CAO. Aucun frais n'est assumé par les collectivités. Aucun argent n'est donné aux résidents. Seuls ceux qui font une demande d'asile peuvent éventuellement commencer à percevoir une allocation de demande d'asile (ADA) au bout de quelques semaines.

Ceux qui souhaitent déposer une demande d'asile seront réorientés ensuite vers un hébergement plus pérenne, hors de la commune de Frontenay-Rohan-Rohan, généralement un CADA (centre d'accueil pour demandeurs d'asiles), où ils séjourneront pendant la durée de la procédure.

Il existe déjà des CAO en Deux-Sèvres (Melle, la Motte Saint Heray, Parthenay, Lezay...) et aucun incident n'a eu lieu depuis leur création.

Ces hommes hébergés, originaires pour la plupart d'Afghanistan, du sud Soudan, du Darfour, du Pakistan, d'Erythrée et d'autres zones de conflits, ne posent pas de problème à l'ordre public.

Les femmes et les familles sont de plus en plus rares dans les CAO car le parcours migratoire est extrêmement difficile et dangereux et beaucoup de femmes et d'enfants y ont perdu la vie.

Afin de réussir au mieux l'accueil de ces personnes, une adhésion locale est nécessaire ainsi que la participation de bénévoles et des associations (alphabétisation, clubs sportifs et c..). Une attention particulière est apportée à l'apprentissage de la langue et des codes sociétaux de la France (laïcité, égalité homme-femme..).

Ces créations de CAO, qui ont permis au départ de désengorger notamment la jungle de Calais, permet de répartir sur le territoire Français les migrants arrivés en nombre en Région Parisienne. L'arrivée des migrants se fait progressivement dans des bus accompagnés.

Le délai prévu pour la réalisation effective de ce projet est d'environ deux mois, le temps de :

- Recueillir l'accord de principe de la commune d'accueil
- Rendre les bâtiments opérationnels
- Permettre à l'association AUDACIA de recruter du personnel

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur :

- La création d'une commission communale de suivi pour l'accueil des réfugiés
- Un accord de principe sur l'implantation d'un CAO sur le territoire communal souhaité par les services de l'Etat

MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION DE SUIVI POUR L'ACCUEIL DE REFUGIES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de constituer une commission communale de suivi pour l'accueil des réfugiés sur la commune de Frontenay-Rohan-Rohan.

Les conseillers municipaux souhaitant participer à cette commission sont invités à présenter leur candidature.

Se proposent pour faire partie de la commission :

- Bernard BARAUD
- Alain CHAUFFIER
- Martine PEDROLA
- Olivier POIRAUD
- Cyril RIGAUDEAU
- Sonia THOMAS
- Aurélia LAURENT

La commission constituée, le Conseil Municipal est invité à se prononcer :

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

ACCORD DE PRINCIPE DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'UN CAO SUR LE SITE DE L'ANCIEN EPHAD DES TROIS ROIS

Monsieur le Maire rappelle le souhait émis par monsieur DORE, sous-préfet, secrétaire général de la Préfecture des Deux-Sèvres de recueillir l'adhésion des communes, lieux d'implantation de Centres d'accueil et d'orientation, ceci afin de faciliter le fonctionnement de ces structures .

Il demande donc au conseil municipal d'émettre un accord de principe sur l'implantation d'un CAO sur le territoire communal.

Pour : 12

Contre : 1

Abstention : 4

La séance se termine à 21 h 00.